

Les ex-salariés de l'usine [NLMK COATING](#) / T : 03.23.57.71.00 de Beautor, qui attendaient une décision concernant leur licenciement, vont devoir patienter encore, le conseil des prud'hommes ayant demandé la nomination d'un magistrat professionnel pour trancher. Les 148 ex-salariés comptent prouver que leur licenciement n'était pas la seule solution possible pour l'entreprise, et ainsi toucher des indemnités équivalentes à 12 à 48 mois de salaire. Pour le moment, 40% des licenciés, soit 80 personnes, n'ont encore pas retrouvé d'emploi.